

Biennale de Paris :

Pour la troisième fois consécutive, la Biennale de Paris présentera en 1985 une section architecture.

Après avoir traité de "l'urbanité ou le génie du lieu" en 1980 au Centre Georges Pompidou, de "la modernité ou l'esprit du temps" en 1982 à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, la section s'est donnée pour thème :

"Vu de l'intérieur - la raison de l'architecture".

Depuis sa création, la part de la section architecture n'a cessé de croître au sein de la Biennale. Ainsi en 1982, l'affluence des visiteurs à l'Ecole des Beaux-Arts était-elle sensiblement égale à celle de la section arts plastiques au Palais de Tokyo. L'opportunité de rassembler ces sections majeures sous le même toit à la Grande Halle de la Villette à Paris devrait leur permettre de multiplier les possibilités de dialogue et de confrontation, et leur audience.

Placée sous l'autorité du Délégué général de la Biennale de Paris, la section architecture est animée par un coordinateur. Les décisions reviennent à une commission internationale souveraine et indépendante. Elle choisit un thème actuel, qui réponde à la fois au souci de saisir un instant culturel et d'en développer l'importance, qui permette un débat sans crainte de la polémique, et qui puisse influencer, par la présentation d'oeuvres de qualité, la réflexion sur l'architecture. Il suffit de constater l'importance des débats actuels sur la modernité et la post-modernité dans le champ architectural pour mesurer son influence.

Comme en 1982, la section lance en 1984 une vaste enquête sur le thème de l'intérieur. Ses résultats alimenteront le catalogue de l'exposition. Les moyens de présentation de l'exposition feront appel à des techniques spectaculaires : murs d'images, films, vidéo... qui permettront de mieux rendre compte de l'intérieur, cet aspect souvent délaissé de l'architecture.

L'espérance de la section est de créer, au-delà d'une exposition forcément éphémère, un élargissement de la sensibilisation du grand public au phénomène architectural.

Les architectes désireux de proposer leurs travaux sont invités à retirer un dossier de candidature à son secrétariat permanent :

Biennale de Paris/Section architecture
Grand Palais Porte J - avenue Winston Churchill - Paris 8e

Les dossiers devront lui être retournés avant le 1er juin 1984 dernier délai.

Une commission internationale composée d'architectes et de critiques examinera les candidatures et retiendra celles qu'elle souhaitera voir développées.

SECTION DE LA BIENNALE
21 bd Montmartre - 75002 PARIS

TÉL. : 296.99.07

C C I INFO
CENTRE GEORGES POMPIDOU
75191 PARIS CEDEX 04